



© pascal xicluna & xavier remonin / agriculture.gouv.fr

Lettre d'information DRAAF

L'information mensuelle de la DRAAF des Pays de la Loire pour les acteurs de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt

[S'abonner à l'infolettre DRAAF des Pays de la Loire](#)

n° 22 - Juin 2026

Enseignement et formation



Le campus des métiers et des qualifications d'excellence "Filière alimentaire de demain" des Pays de la Loire en chemin vers le renouvellement de sa labellisation

Les campus des métiers et des qualifications d'excellence (CMQE) regroupent les acteurs publics et privés pour répondre aux besoins en formation face aux enjeux de demain. Les Pays de la Loire hébergent le CMQE de la filière alimentation de demain. Le renouvellement de la labellisation de ce campus est en cours.

[En savoir plus](#)

Alimentation

Rastolnia solanacearum : les mesures de prévention restent en vigueur

Détectée en juillet 2025, la bactérie *Rastolnia solanacearum* est toujours présente dans les eaux du Loir. La DRAAF rappelle les règles de prévention qui restent en vigueur : obligation déclarative, interdiction d'arrosage des cultures concernées (tomates, pommes de terre, aubergines, poivrons...) avec les eaux contaminées.

[En savoir plus](#)



Actualisation des périmètres et des mesures de lutte contre la flavescence dorée de la vigne

L'arrêté préfectoral du 21 mai 2026 identifie neuf nouvelles zones de lutte contre la maladie de la vigne, organise la surveillance obligatoire et précise les modalités de lutte contre son vecteur, la cicadelle.

[En savoir plus](#)



Des vidéos pour mieux comprendre les contrôles phytosanitaires

La DRAAF a développé, avec l'appui d'[Educagri Éditions](#), une série de six vidéos sur les contrôles phytosanitaires en exploitations agricoles. Elles présentent dans une approche pédagogique les différents points de contrôle réalisés par le service régional de l'alimentation. Cela permet de mieux se préparer aux contrôles. Ces vidéos sont également utilisées comme support pédagogique dans les cursus de formation agricole.

[Accéder aux vidéos](#)



Une journée pédagogique le 19 mai 2026 à Laval sur les contrôles en exploitations agricoles

La DRAAF a participé, le 19 mai 2026 au lycée agricole public de Laval, Agricampus, à une journée organisée à l'instigation de la préfète de la Mayenne sur le thème des contrôles des services de l'État (ASP, OFB, DDT, DDetsPP) dans les exploitations agricoles. La journée avait une vocation pédagogique pour les agriculteurs mayennais et les apprenants de l'établissement. Le service régional de l'alimentation de la DRAAF y intervenait sur les zones de non-traitement.

[En savoir plus](#)

Contrôles des denrées alimentaires incluant du cannabidiol

La direction générale de l'alimentation du ministère chargé de l'agriculture met en place un contrôle généralisé des denrées contenant ou mettant en avant la présence de cannabidiol ou d'autres cannabinoïdes sur leur étiquetage. La DRAAF a réuni le 4 juin 2026 les services départementaux chargés de ces inspections en Pays de la Loire afin d'harmoniser et optimiser les procédures. Les produits susceptibles d'être les plus attractifs pour les enfants seront particulièrement ciblés.

[En savoir plus](#)



Protection des cultures : utilisation de drones pour l'application de certains produits phytopharmaceutiques

Le recours aux drones est autorisé pour les traitements phytopharmaceutiques réalisés notamment sur les parcelles agricoles présentant une pente supérieure ou égale à 20 %, et sur les vignes mères de porte-greffes conduites au sol. Un arrêté pris par les ministres chargés de la transition écologique, de l'agriculture et de la santé vient en préciser les modalités de mise en œuvre (parcelles, produits, matériels) ainsi que le régime d'autorisation applicable.

[En savoir plus](#)

Productions et filières agricoles



Souveraineté alimentaire : derniers ateliers régionaux et réunion de synthèse le 29 juin prochain

Les deux derniers ateliers de la souveraineté alimentaire se sont tenus :

- le 26 mai 2026 pour l'atelier Aquaculture et pêche,
- le 10 juin 2026 pour l'atelier Viticulture et arboriculture.

La réunion de synthèse, organisée le 29 juin 2026 à 15h30, finalisera le processus régional de concertation, avant la transmission de ses conclusions à la ministre chargée de l'agriculture.

Conseil de bassin viticole du 3 juin 2026 - Souveraineté alimentaire, conjoncture et enjeux sanitaires

Sous la présidence du préfet de région, préfet de bassin, le conseil, instance de concertation des acteurs institutionnels et professionnels et de coordination des territoires viticoles des Pays de la Loire et du Centre-Val de Loire (environ 52000 hectares de vignes), a abordé les sujets suivants :

- la souveraineté alimentaire dans le secteur viticole : situation du bassin, enjeux et perspectives, contribution des deux régions à la réflexion nationale,
- les enjeux économiques de la filière : conjoncture au printemps 2026 et perspectives des marchés nationaux et internationaux, plan filière Loire 2030, adaptation au changement climatique, simplification administrative, réglementation, réduction du potentiel viticole (aide à l'arrachage),
- les enjeux sanitaires : point de situation sur la flavescence dorée (état sanitaire interrégional, mesures prises).

Le dispositif d'arrachage définitif de vignes est lancé

À la suite de l'approbation, par la Commission européenne le 1^{er} juin 2026, du dispositif de réduction définitive du potentiel de production viticole proposé par la France, celui-ci va être ouvert par FranceAgriMer en juillet 2026, et jusqu'au 1^{er} mars 2027. Il concerne les exploitants ayant déposé une déclaration d'intention d'arrachage reconnue éligible lors de l'appel à manifestation d'intérêt ouvert en février 2026. En Pays de la Loire, 145 viticulteurs avaient réalisé cette déclaration d'intention. Le montant de l'aide forfaitaire sera de 4 000 euros par hectare éligible arraché.

[En savoir plus](#)

Distillation de crise 2026 : ouverture d'une deuxième période de dépôt des engagements du 16 au 30 juin 2026

La mesure exceptionnelle vise à retirer du marché une partie des volumes excédentaires et à les orienter vers des usages industriels ou énergétiques. Elle porte sur les vins rouges et rosés uniquement, et concerne les opérateurs (producteurs et leurs organisations, coopératives, négociants...), qui souhaitent déposer un volume complémentaire à celui de la 1^{ère} période, ou qui n'en ont pas déposé en 1^{ère} période.

[En savoir plus](#)

La campagne 2026-2027 d'aide à la plantation de vergers de fruits à cidre est ouverte jusqu'au 31 juillet 2026

Cette aide, portée par FranceAgriMer, est mise en place afin de favoriser l'évolution variétale, nécessaire pour mieux adapter la production aux besoins quantitatifs et qualitatifs de la filière cidricole. Elle a également pour objectif de faire évoluer les exploitations vers des "vergers professionnels".

[En savoir plus](#)

Des podcasts pour illustrer les actions de développement agricole et rural en Pays de la Loire

Pour valoriser le programme régional de développement agricole et rural (PRDAR) des Pays de la Loire, la chambre d'agriculture de région a réalisé une série de cinq épisodes de podcasts : *RURAL'UP - le développement agricole et rural qui bouge en Pays de la Loire*, témoignages d'acteurs sur les actions et outils mis en place. Le PRDAR bénéficie de financements du ministère chargé de l'agriculture (CASDAR), et les podcasts ont également été co-financés par la DRAAF sur le dispositif Écophyto.

[Accéder aux podcasts](#)

Forêt et bois

Accès aux informations consolidées sur l'état du risque feux de forêt et restriction d'activités

Depuis la fin du mois d'avril 2026, la campagne annuelle régionale de prévention des feux de forêt a été relancée avec l'adoption d'un arrêté-cadre interdépartemental modifié. La DRAAF assure une veille quotidienne sur la situation, et propose, suite à des analyses d'experts de ses services, de l'ONF et des SDIS, l'adoption d'arrêtés départementaux limitant les activités en forêt, au regard du risque encouru. La page ci-dessous centralise l'ensemble des informations sur les restrictions éventuelles liées au risque de feux de forêt dans la région Pays de la Loire.

[En savoir plus](#)

Aide au renouvellement forestier France Nation Verte : le dispositif est suspendu

En raison de son succès auprès des propriétaires forestiers, le guichet pérenne, ouvert en novembre 2024, est suspendu depuis le 9 juin 2026.

[En savoir plus](#)

La DRAAF était présente au Carrefour international du bois - Priorité à l'adaptation des forêts et aux enjeux sanitaires

Du 2 au 4 juin 2026, la DRAAF participait à ce salon biennal et international des professionnels du bois. Sa présence marquait l'accompagnement de l'État auprès des professionnels de la forêt et du bois, dans un contexte d'adaptation au changement climatique. Elle a de plus accueilli sur son stand le Département de la santé des forêts du ministère chargé de l'agriculture, en marge de l'intervention de celui-ci sur la situation sanitaire du nématode du pin.

Agro-environnement

Réservez-la-date : Forum régional Écophyto le 1er décembre 2026

L'animation régionale Écophyto (DRAAF et chambre d'agriculture de région) organise, le 1^{er} décembre 2026 à Mauges-sur-Loire (49), un forum régional pour faire le point sur les résultats de collectifs agroécologiques des Pays de la Loire dans les secteurs polyculture-élevage et grandes cultures. Un moment privilégié d'échanges avec des agriculteurs engagés dans les transitions, conseillers, animateurs et techniciens agricoles de la région.

Développement d'alternatives aux produits phytopharmaceutiques : dernière relève des projets le 30 juin 2026

Le Plan d'action stratégique pour l'anticipation du potentiel retrait européen des substances actives et le développement de techniques alternatives pour la protection des cultures (PARSADA) fait l'objet d'un appel à projets qui court jusqu'au 31 décembre 2026. La prochaine et dernière relève des projets est prévue le 30 juin 2026.

[En savoir plus](#)

Statistiques et données économiques

Le memento 2026 des industries agroalimentaires en Pays de la Loire est paru

Les IAA contribuent pour 3,6 % à la valeur ajoutée totale régionale en 2024, mobilisent 4 % de l'emploi salarié et 25 % de l'emploi industriel ligérien. Ce sont quelques unes des nombreuses informations détaillées que présente l'édition 2026 du memento des IAA régionales, en ligne sur le site Internet de la DRAAF.

[Voir le memento](#)

L'emploi dans le secteur agroalimentaire en Pays de la Loire

En complément du memento IAA, le service de l'information statistique et économique de la DRAAF a produit une étude détaillée sur l'emploi dans le secteur agroalimentaire, au niveau régional et déclinée par département.

[En savoir plus](#)

CONJONCTURE Conjoncture agricole toutes filières

La dernière note de conjoncture "Toutes filières" (données avril 2026), produite par le service de l'information statistique et économique de la DRAAF (SRISE), est publiée en ligne sur le site Internet de la DRAAF.

[Voir la note Toutes filières](#)

Grandes cultures : conjoncture, état des cultures et prévisions de collecte

La note de conjoncture "Grandes cultures" (données au 1^{er} juin 2026) et la fiche état des cultures et prévisions de collecte sont accessibles ci-dessous. une mine d'informations pour apprécier l'état des marchés et les perspectives !

[Voir la note de conjoncture](#) - [Voir la fiche état des cultures et prévisions de collecte](#)

Nouveau sur le site Internet de la DRAAF : les infographies régionales

 Les services de la DRAAF produisent des infographies, en vue de d'illustrer une politique particulière ou de caractériser un aspect de l'économie régionale entrant dans ses missions : productions agricoles, forêt, enseignement... Pour leur donner plus de visibilité, elles font désormais l'objet d'une publication regroupée dans une rubrique dédiée du site Internet de la DRAAF.
[Accéder aux infographies](#)



Directrice de publication : Annick BAILLE
Composition : DRAAF - Communication

[Retrouver l'infolettre sur le site de la DRAAF](#)

Les données à caractère personnel collectées font l'objet d'un traitement par la DRAAF des Pays de la Loire, à des fins d'établissement d'une liste de diffusion de la présente infolettre. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, de portabilité et d'effacement des données. Ces droits peuvent être exercés en écrivant à l'adresse suivante : DRAAF des Pays de la Loire - 5 rue Françoise Giroud CS 67516 44275 Nantes cedex 02, ou à l'adresse courriel : communication.draaf-pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr.
Veuillez à préciser vos nom, prénom et adresse postale lors de votre demande.
En savoir plus sur la [politique de protection des données de la DRAAF](#)

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos informations, vous pouvez vous [désinscrire](#)